

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Elicia Ruda



Samuel Lefebvre



Noé Javelot



Zoé Ribeiro Andrade



Irina Marx



Lisa Urbanczyk



Noah Rouet



Candide Blau

MAIRE

PROJETS REALISES PAR L'ANCIEN CONSEIL DES JEUNES

- Installation d'une table de tennis dans le parc communal
- Panneau limitation 30 Km/h—Place Sarette
- Installation de portes vélos rue du Moulin près de l'école
- Le téléthon décembre 2017
- Représentation des membres du Conseil à diverses cérémonies



Panneau Limitation 30
au niveau du Parc
Rue du Moulin

LE MOT DU MAIRE

- ♦ Des coupures d'eau sont susceptibles de se produire suite aux travaux actuels au niveau de l'orée du bois. Cette opération a pour but de sécuriser l'approvisionnement de la commune.
- ♦ La Maison de Service Public est en Travaux. Dès la réception, elle sera opérationnelle reprenant une activité « Poste » et de multiples services (sociaux, économiques, fiscaux....) à la disposition de tous.
- ♦ Le budget « Voiries » du Grand Reims est totalement utilisé. La commune a bénéficié d'environ 1 million d'euros de travaux, ce qui nous oblige à différer et à étaler le programme d'investissements. (pour information : le budget voirie est de 12 millions/an pour 135 communes.)
- ♦ La commission bâtiment-voiries, étudie la réalisation d'un parking complémentaire près de la salle polyvalente. Le parking devrait désengorger le stationnement (au moment des entrées-sorties scolaires, et pour l'occupation de la salle.) Ce parking relève de la compétence et du financement par la commune donc indépendant du Grand Reims.
- ♦ En janvier 2019, la commune sera recensée. Pour la première fois les opérations pourront se faire par internet pour ceux qui le souhaite, naturellement il sera toujours possible de le faire par l'agent recenseur pour ceux qui n'utilise pas l'informatique. Le recensement est obligatoire, il est donc indispensable d'y contribuer en évitant les rappels qui coutent à la collectivité.
- ♦ Les parties boisées et les espaces verts de la commune, square de l'église, parc municipal, petit bois en face du Parc aux Daims, aussi que certaines rues, ne sont pas réservées aux déjections des chiens. Pour respecter l'environnement merci de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter ces désagréments.
- ♦ Et encore, de rappeler que la vitesse à l'intérieur de la commune est de 50 km/h avec des zones et des rues à 30 km/h. (rue de la Gare, rue de Branscourt, et le centre bourg, Mairie—Ecole.)
- ♦ L'hiver approche, les compteurs d'eau y sont sensibles, nous devons les protéger, comme nous devons ramasser les feuilles des trottoirs, couper les haies qui débordent, et vérifier les chauffages.

BON AUTOMNE A TOUS



LE MAIRE



EXTRAITS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Présents : 12 Excusés : 3

Pouvoirs : 4

N°34-2018

Vote du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 12 septembre 2018 transmis aux communes membres le 13 septembre 2018,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 septembre 2018,

- d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 septembre 2018.

N°35-2018

Nouveaux statuts du Grand Reims

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, et valant exposé des motifs,

Le Conseil décide par 14 voix pour et 2 abstentions :

- d'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

N°36-2018

Convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour les bâtiments communaux (et ceux du Grand Reims)

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims notamment les articles pour la compétence le fonctionnement des bâtiments et services scolaires, Vu l'utilisation conjointe des bâtiments Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les besoins pour le périscolaire,

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention présentée et autorise Le Maire à signer celle-ci avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'utilisation des bâtiments scolaires et périscolaires,

- d'autoriser Le Maire à signer toutes conventions pour la médiathèque et tout document nécessaire.

N°37-2018

Convention pour la médiathèque municipale Frantz et Quenault.

Vu les échanges entre la communauté Urbaine du Grand Reims et notre médiathèque Frantz et Quenault,

Vu le partenariat avec la B.D.M. et le département, et les différents organismes,

Vu les échanges avec l'E.S.A.T. et les écoles du secteur et les différentes associations,

Vu les animations,

Vu la possibilité de mettre à disposition du personnel entre médiathèques notamment celle de Courlandon et Fismes

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Le Maire à signer toute convention pour la médiathèque et tout document nécessaire.

N°38-2018

Répartition des bénéficiaires du vide grenier 2018 aux associations par une subvention.

Vu les différents travaux des associations lors de la manifestation,

Vu l'analyse de la commission association,

Vu le résultat final du vide-grenier de 4 330.97 € auquel il faut ajouter les dépenses

Le Conseil, sur proposition du Maire et du rapport de son conseiller délégué à la vie associative (Monsieur Remen) et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

d'attribuer une subvention à chaque association organisatrice du vide grenier du 09 septembre dernier. (Cette somme représente une partie des droits de place perçus à cette occasion en fonction de leur participation).

Il s'agit de :

- ◆ Pétanque Joncavidulienne : 793 €,
- ◆ A.D.M.R. : 850 €,
- ◆ Union Sportive F. Ardre et Vesle : 850 €,
- ◆ TENNIS Jonchery Fismes : 50 €,
- ◆ Anciens combattants : 420 €.

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

N°39-2018

Travaux salle du conseil et accès pour P.M.R.

Vu les travaux de menuiserie et d'Adap fait dans la salle du conseil,

Vu l'avis favorable lors de la commission bâtiment en date du 24 septembre dernier,

Vu la proposition de l'entreprise NICOLETTA FANTANI pour la restauration intérieur de la salle du conseil et de des salles périphériques pour 10 295.28 € HT et 2 971.50 € HT pour les persiennes du 1^{ère} étage.

Vu les besoins,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider ces propositions à l'opération mairie 227 : pour 10295.28 € HT soit 12354.34 € TTC à cela on rajoute 2971.50 € HT pour les volets, et signer tout acte correspondant à cette délibération en incluant tout avenant supplémentaire.

N°40-2018

Eclairage solaire du chemin piéton Route Nationale avec décision modificative.

Afin d'assurer la sécurité sur le chemin piéton,

Vu l'avis favorable lors de la commission bâtiment en date du 24 septembre dernier,

Vu la proposition de l'entreprise UGAP pour un éclairage solaire avec la pose,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider ces propositions à l'opération voirie 273 : pour 10618.50 € HT soit 12742.20 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération en incluant tout avenant supplémentaire.

N°41-2018

Programmation des travaux de parking pour 2019.

Vu les besoins pour les écoles, le périscolaire, la salle polyvalente et les différentes activités dans le centre du village,

Vu le projet préparé par l'Adjoint à la voirie et expliqué par Monsieur le Maire,

Vu la commission bâtiments et voirie en date du 24 septembre favorable à ce projet,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 2 abstentions :

- de lancer les consultations pour des travaux pour établir un parking avec arrêt de bus Rue Wenz jouxtant le parc municipal.

- autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération pour la consultation.

N°42-2018

Remboursement acompte location salle polyvalente

Vu la demande écrite pour l'annulation de la salle polyvalente pour la location du weekend du 06 octobre 2018 Vu que cette demande est due à des raisons familiales

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- Le remboursement à titre exceptionnel de l'acompte de la salle polyvalente de 210 € sur présentation d'un RIB

complet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Informations diverses :

Monsieur Le Maire :

La **succession d'Armande Tanguy** est signée. Une entreprise intervient ce lundi 8 octobre afin de nettoyer les locaux, sachant que le service technique est intervenu pour l'extérieur. Le conseil municipal se met d'accord pour mettre la propriété en vente au prix de 130 000 € et la voiture pour 250 €.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du **6 octobre au lavoir**, information sur notre site internet et sur le Vivre à Jonchery.

Dans le cadre de la création des **commissions de contrôle des listes électorales** : cinq conseillers sont nommés avec leur accord : Bruno DANJON, Andrée DUBOIS, Florence DENET, Nadine POULAIN et Didier THIERY.

La signature pour l'acquisition du bâtiment dit « La Poste » est programmée le 2 octobre. Il reste à programmer les travaux avec les entreprises au plus vite afin de pouvoir ouvrir la **M. S.A.P.**

Recensement de la population 2019 : dès le 17 janvier jusqu'au 16 février dans la commune, 4 agents recenseurs se présenteront chez les personnes à recenser en leur proposant de répondre par internet : www.le-recensement-et-moi.fr . Ces agents très disponibles même le samedi devront avoir un téléphone portable et savoir utiliser internet.

Un chèque de location de salle polyvalente est impayé. Des mesures de poursuite avec la trésorerie sont en cours.

Des discussions pour la **rétrocession du Parc aux Daims** font l'objet de mise au point. Les espaces verts doivent être refaits correctement, et les réseaux vérifiés.



Madame Jung, adjointe : La commission environnement/ fleurissement affichera le classement des maisons fleuries durant la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Les plantations d'hiver commenceront début novembre. Tous les bénévoles sont les bienvenus. Deux petits rappels :

pensez à tailler vos haies qui empiètent sur les trottoirs et les arbres qui débordent de vos propriétés.



Vous retrouverez les prochaines animations de la médiathèque dans le Vivre à Jonchery, sur son Facebook et sur le site internet de la commune.

Monsieur Legentil, adjoint : Familles Rurales a recruté une personne pour la Maison de Services Au Public, celle-ci est en formation. Il rapporte l'activité actuelle de l'association notamment la cantine, dont les locaux en hiver sont parfois trop petits.